



HONORAIRES TRANSACTIONS TTC

Rémunération sur transactions (maisons et appartements) TTC
A la charge de l'acquéreur (honoraires intégrés dans nos prix affichés)

À compter du 24 septembre 2021

<i>Prix net Vendeur</i>	<i>Honoraires</i>
Inférieur à 19.999 €	3 500,00 €
20 000, 00 € à 39 999,00 €	4 000,00 €
40.000,00 € à 49 999,00 €	4 500,00 €
50 000,00 € à 59 999,00 €	5 000,00 €
60 000,00 € à 69 999,00 €	5 500,00 €
70 000,00 € à 89 999,00 €	6 000,00 €
90 000,00 € à 109 999,00 €	7 000,00 €
110 000,00 € à 129 999,00 €	7 300,00 €
130 000,00 € à 149 999,00 €	7 500,00 €
150 000,00 € à 169 999,00 €	8 000,00 €
170 000,00 € à 189 999,00 €	9 000,00 €
190 000,00 € à 199 999,00 €	10 000,00 €
200 000,00 € à 229 999,00 €	10 500,00 €
230 000,00 € à 249 999,00 €	11 000,00 €
250 000,00 € à 349 999,00 €	4,5 %
350 000 € à 449 999 €	4 %
450 000 € à 549 999 €	3,5 %
Au-dessus de 550 000 €	3 %

Rémunération sur transactions (terrains à bâtir) TTC
A la charge de l'acquéreur (honoraires intégrés dans nos prix affichés)

<i>Prix net Vendeur</i>	<i>Honoraires</i>
Inférieur à 19.999 €	2 000,00 €
20 000, 00 € à 29 999,00 €	3 000,00 €
30 000,00 € à 39 999,00 €	3 500,00 €
40 000,00 € à 49 999,00 €	4 000,00 €
50 000,00 € à 59 999,00 €	4 500,00 €
60 000,00 € à 69 999,00 €	4 800,00 €
70 000,00 € à 79 000,00 €	5 000,00 €
Au-dessus de 80 000,00 €	5 500,00 €



HONORAIRES TRANSACTIONS TTC

Location de locaux à usage d'habitation (loi 89.462 du 6 juillet 1989)

- Honoraires d'entremise et de négociation (Charge bailleur) 10 €.
- Honoraires afférents à la visite du preneur, à la constitution du dossier et à la rédaction du bail (partagés entre le bailleur et le preneur). 9 % TTC*.
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux (partagés entre le bailleur et le preneur) 4 % TTC*.

*Pourcentage appliqué sur le montant du loyer annuel hors charges

Location de locaux professionnels :

7 % TTC du montant des loyers hors taxe de la première période triennale à la charge du preneur.

Frais de gestion :

Loyers jusqu'à 549 € mensuel 6% HT soit 7,20 % TTC
Au-delà de 550 € mensuel 5% HT soit 6,00 % TTC

Estimation :

Frais de déplacement et de rédaction forfait de 100 € TTC



HONORAIRES TRANSACTIONS TTC

Pour les fonds de commerce à la charge de l'acquéreur (honoraires intégrés dans nos prix affichés)

Montant de la transaction :

- De 0 à 100 000 € : 9,5% TTC minimum de 7 500 € TTC
- De 100.000 à 200.000 € : 9% TTC minimum de 9 500 € TTC
- De 200.000 € à 500.000 € : 8%TTC minimum de 18 000 € TTC
- De 500.000€ à 1.500.000€ : 7%TTC minimum de 40.000€ TTC
- Au-dessus de 1.500.000 € : 5.5%TTC minimum de 105.000€ TTC.